

• COMMISSION DE DISCIPLINE

- **Etaient présents** : M^r HACHEROUF ABDENOUR
 M^r SAAD AMAR
 M^r HARBANE AISSA

- **Ordre du jour** :

- **Etude du courrier**: demande de régularisation de la situation disciplinaire émanant de l'OCA concernant leur joueur U20: **HABRACHE HEND licence n°432003** (Saison Sportive 2015-2016).

Séance du **19/01/2016** B.O N°20

Régularisation d'une situation disciplinaire :

Après étude de la demande de régularisation de la situation disciplinaire émanant de l'OCA concernant leur joueur U20: **HABRACHE HEND licence n°432003 (Saison Sportive 2015-2016)**.

- **Attendu** que le joueur **HABRACHE HEND licence n°432003 de l'OCA** a écopé d'un avertissement pour contestation de décision lors de la rencontre JSAYM-OCA du 26/12/2015 (1/16^{eme} de finale coupe de wilaya), synonyme d'une suspension d'un match ferme.
- **Attendu** que le joueur **HABRACHE HEND licence n°432003 de l'OCA** a participé à la rencontre suivante de son équipe tout en étant sous le coup de la suspension:
USM-OCA du 08/01/2016 (9^{eme} journée du championnat U20)
- **Attendu** que le joueur **HABRACHE HEND licence n°432003 de l'OCA** devait s'abstenir de prendre part à la rencontre de la 9^{eme} journée du championnat U20.
- **Attendu** la demande de régularisation de la situation disciplinaire du joueur déposée par l'OCA en date du 09.01.2016.

POUR TOUT CE QUI PRECEDE, LA COMMISSION DECIDE :

HABRACHE HEND licence n°432003 de l'OCA:

1 match de suspension ferme en sus de la sanction initiale. Soit: 1M/F + 1M/F

AU TOTAL: 2M/F à compter du 19/01/2016